

### D2024-279

#### Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

**Version janvier 2023** 



#### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
  - par mail à <u>procedure@autorite-transports.fr</u>

#### Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

# **DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km**

#### Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration			
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Licence Communautaire (pièce jointe)		
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine		

Liaison déclarée			
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :			
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré			
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	non		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%			
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés			
Origine <sup>2</sup> de la liaison  (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Boulevard General Maurice Guillaudot Temporary bus station, on the railway side 56000 Vannes Latitude: 47.666401 Longitude: -2.748324		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

autorite-transports.fr

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée.

Destination <sup>3</sup> de la liaison	Rue Louis Yequel 56100 Lorient
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Latitude: 47.755365 Longitude: -3.364491
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1 Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire
Temps de parcours  (en heures et minutes)	1h05
(en neures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée.

### Pièce jointe n°1 : Itinéraire

#### Itinéraire



## Pièce jointe n°2 Fréquence

# Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	<b>Départs de</b> Vannes – Lorient	Départs de Lorient – Vannes
Lundi	07 :40	20 :45
Mardi	07 :40	20 :45
Mercredi	07 :40	20 :45
Jeudi	07 :40	20 :45
Vendredi	07 :40	20 :45
Samedi	07 :40	20 :45
Dimanche	07 :40	20 :45
Offre par trajet	53 Places, tous les jours	53 Places, tous les jours